MORÉAC

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac
Commune de MORÉAC

ARRETÉ DU MAIRE
N° 2026-497

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;
Vu le code de la santé publique ;
Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;
Vu la demande présentée le 30 septembre 2026 par Monsieur BEDARD Yoann, Président de l'association « Badminton Club Moréac », domicilié 4 Résidence Kerbellec à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1er : Monsieur BEDARD Yoann est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le vendredi 16 octobre 2026 de 18h00 à 1h00, à l'occasion d'un « Tournoi régional de badminton » à la salle du Parco de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 06 octobre 2026

Pour l'Adjoint au Maire,

MAIRIE DE MOREAC (Morbihan)